rang et de tout sexe, les dames [illegible] t en nombre relativement considérable, eu égard à la composition ordinaire de ces sortes de réunions.

C'est que les mères de famille se sentent peut-être plus vivement l'immense danger qui menace la foi de leurs enfants et leur propre liberté.

Dans les rangs serrés qui se pressent sur les gradins, nous remarquons deux PP. Dominicains en robe blanche. Ce sont les RR. PP. Givron et Devoucoux.

Il y a aussi quelques ecclésiastiques dans l'auditoire, ainsi que plusieurs magistrats et des membres du barreau.

Mais l'immense majorité de ceux qui veulent entendre l'ancien et éloquent ministre se compose de Lillois appartenant à toutes les classes de la société.

La tribune de la presse est occupée par les rédacteurs de l'*Echo du Nord*, de la *Vraie France*, du *Propagateur*, du *Journal de Roubaix* et du *Mémorial de Lille*.

La conférence

A 2 heures et demie, les membres du bureau prennent place sur l'estrade.

Ce sont : M. Henri Bernard, président ;
MM. le comte de Caulaincourt ;
P. Derode ;
Alfred Dupont, avocat à Douai, ancien député à l'Assemblée nationale ;
Le comte de Germiny.

M. le Président H. Bernard ouvre la séance par une allocution dont voici le résumé :

Par tous les moyens on fait à notre foi une guerre acharnée. Tout est arme contre nous dans les mains des hommes arrivés au pouvoir dans un jour de malheur.

Dans cette même enceinte, à cette même place, nous avons entendu le cri d'alarme poussé il y a quelques mois par M. Baragnon. Que de pas ont été faits depuis dans la voie de l'arbitraire et de l'oppression !

Chaque jour une liberté a été arrachée aux citoyens par mesure administrative et tandis que le tribunal des conflits se prononce pour les oppresseurs, que les conseils académiques eux-mêmes sapent la liberté de l'enseignement secondaire, on fait rentrer les incendiaires et les assassins de la Commune !

Le temps de protester est venu. Il faut regarder le péril en face et c'est l'objet de la présente réunion. Par l'éloquent organe de M. Depeyre, nous allons tous protester contre les mesures oppressives. On veut nous donner l'école sans Dieu. Demandons avec une énergie croissante qu'on nous laisse, qu'on laisse à nos enfants les croyances chrétiennes ! (Bravo ! c'est cela !)

Le discours de M. Depeyre

L'orateur est pour ses auditeurs un inconnu qui a accepté après d'autres vaillants athlètes l'honneur de parler aux populations catholiques du Nord.

Il est venu, car à cette heure d'immense danger tout soldat de l'armée chrétienne doit combattre.

M. Depeyre prend texte d'un article du grand journal protestant le *Times* qui écrit que « les violences législatives du gouvernement français font la stupéfaction de la libérale Angleterre. »

Que devons-nous faire, nous, en présence de ces violences ?

Les regarder bien en face, et c'est ce que nous voulons ici.

L'ennemi rencontre devant lui l'enseignement religieux. C'est un obstacle : Il le renverse. Tous les moyens lui sont bons pour cela.) (Bravos ! c'est bien cela !)

Cette rage se comprendrait dans ceux qui croient à quelque chose. Le musulman criait aux chrétiens : « Crois ou meurs. » Mais il y a quelque chose d'insensé et de diabolique dans l'attaque de ces libres-penseurs qui ne croient qu'au néant, et qui crient à nos enfants : « Ne crois à rien, ou sois frappé ! » (Applaudissements prolongés.)

Et cependant à tout acte humain, il y a une cause. Qui donc les pousse ainsi vers l'abîme qu'ils entrevoient, les malheureux, mais sans pouvoir s'arrêter sur la pente ? Ah ! il y a derrière eux, — les satisfaits — la foule des affamés de la Commune qui leur crient sans cesse : Marche, en avant ! encore ! (Triple salve d'applaudissements.)

Et les malheureux marchent... Voyez ce qu'ils font de l'enseignement primaire. Une loi, la loi de 1850, l'avait organisé. Comment faire pour obéir à leurs inspirateurs ? La loi sera tournée et l'enseignement primaire congréganiste parfaitement autorisé deviendra impossible. On a partout lâché contre lui les conseils municipaux. (Quelques cris se font entendre à la porte de la salle.) Ils sont vivement réprimés et l'orateur continue en faisant un magnifique éloge de ces instituteurs des enfants du peuple que l'on appelle les frères de la doctrine chrétienne. Ces hommes, dit-il, qui ont tout abandonné pour embrasser pauvreté, obéissance, humiliations et cela pour donner à l'enfant du pauvre l'instruction et l'éducation dont il était privé. (Très-bien ! très-bien ! dans les parties les plus hautes de la salle.)

Et que leur manque-t-il donc pour satisfaire à vos exigences ? L'instruction ? mais les concours sont là qui vous répondent et un jour, à Paris, dans une de ces grandes assises de l'instruction qu'une instruction avait ouvertes et où les productions allemandes dépassaient de beaucoup la moyenne, n'avons-nous pas vu un ministre aller au directeur des frères et lui serrant les deux mains s'écrier : Vous avez sauvé l'honneur de la France. C'est que les élèves des frères *ignorantins* avaient vaincu les élèves des professeurs allemands.

Est-ce leur patriotisme que vous incriminez ? Et en Alsace-Lorraine, pourquoi les vainqueurs les chassent-ils ?

On n'a rien à leur reprocher sinon qu'ils entretiennent dans le cœur de leurs élèves le souvenir de la patrie perdue. (Bravo ! bravo !)

Comme appât, on jette aux populations le mot de gratuite. Mais l'enseignement n'est-il donc pas gratuit, et depuis longtemps, pour tous ceux qui ne peuvent le payer ? Savez-vous la conséquence de cette gratuité absolue qu'on vous promet ? C'est un impôt nouveau que le pauvre paiera pour le riche. (Très bien ! très bien.) Ah ! l'impôt scolaire sera lourd pour le pauvre sans cesser d'être onéreux pour le riche. Voilà la gratuité.

Et quant à l'obligation, voyez le supplice abominable infligé au père de famille forcé d'envoyer son enfant à une école qui prendra son âme et lui enlèvera toute croyance. La gratuité et l'obligation, ce sont des moyens, mais le but qu'ils poursuivent c'est d'imposer leur enseignement sans Dieu. Ils disent que nous sommes libres de créer des écoles suivant notre foi. Mensonge ! mensonge ! Il y a 36,000 communes en France et il n'y en aura peut-être pas 6,000 qui pourront échapper à l'insupportable tyrannie.

Oui le but c'est la laïcité, c'est l'école sans Dieu. Le ministre dit : il faut débarrasser les esprits des liens de la superstition, il ne faut plus croire qu'à la science.

Oui, c'est bien la doctrine révolutionnaire. Guizot, le grand ministre, le savait bien. L'école sans Dieu ! Alors que Napoléon Ier s'efforçait de relever l'enseignement public du discrédit et de la ruine où il était tombé sous la Révolution, il s'aperçut un jour, dans une réunion à laquelle assistaient plusieurs de ses conseillers, que certains philosophes révolutionnaires souriaient de son intention de placer l'instruction religieuse en tête du programme des études, il s'écria : Il nous faut des hommes et l'homme sans Dieu est une bête féroce que je me sens incapable de gouverner. Il s'agit de créer et vous n'avez pas encore, que je sache le pouvoir créateur. »

Or, désormais plus de Dieu dans l'école, plus un mot de Dieu dans les livres d'école. Malheureux ! que répondrez-vous donc quand l'enfant vous parlera de St-Louis, de Jeanne d'Arc, de Charlemagne ! Dieu, la République n'en veut plus ! (Triple salve d'applaudissements.)

Déjà, à Paris, les emblèmes religieux sont enlevés des écoles. Pendant la nuit peut-être ? Non, on supposait à l'administration une pudeur qu'elle n'a pas.

Mais il est une autre branche de l'enseignement public, une autre liberté qu'il fallait détruire. C'est la liberté de l'enseignement secondaire.

Le Sénat refuse aux ministres son concours dans cette œuvre impie. Peu leur importe ! N'ont-ils pas leurs conseils académiques pour prononcer l'*indignité* et l'*immoralité* de leurs adversaires ?

Ils avaient promis solennellement dans leurs décrets du 29 mars qu'ils ne voulaient frapper que les congrégations, que la liberté des individus serait respectée. Les maîtres de pensionnats libres prennent-ils un professeur ayant appartenu à une congrégation dissoute, vite ! indignité, immoralité ! Pour conséquences, fermeture de l'établissement, car il faut supprimer toute concurrence. Vraiment nos descendants qui liront ces choses n'en voudront pas croire l'histoire.

Ont-ils plus respecté le droit ailleurs ? Non, et vous savez l'histoire des lois *existantes* (on rit). Ah ! ces lois-là n'existent guère, si j'en crois l'unanimité de nos jurisconsultes et de nos magistrats.

Mais que dis-je ? en voyant cette noble magistrature française menacée dans son existence, il me semble entendre ces hommes antiques qui allaient mourir : *Morituri te salutant.*

L'orateur raconte ici une expulsion de Dominicains à laquelle il a assisté à Paris. Dans un tableau saisissant et au milieu d'un silence profond de l'immense auditoire, il raconte ses impressions et ses tristesses. Quelques jours après, à Londres, il entrait dans une chapelle catholique. En face était élevée sur une place la statue du persécuteur Cranmer. Spectacle étrange mais grand pour le Français voyageur. En France, les communards assassins reviennent et les religieux sont chassés. En Angleterre, la liberté pour les religieux catholiques qui peuvent enseigner leur foi ; en France, après 50 ans de liberté, retour à la barbarie du despotisme.

Aux maîtres catholiques on dit : Vous enseignez, il est vrai, la morale universelle, la morale du Christ, mais il y a quelque chose de supérieur à toute morale, c'est la morale de la République. (Rires dans toute la salle.)

Notre admirable langue française a vraiment été violée par ces hommes, comme ils ont violé la demeure des religieux. (Applaudissements prolongés.) On ait encore qu'ils rêvent la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'abolition du budget des cultes.

C'est bien possible, mais ils ne le feront point, le maître ne le veut pas, car, vous le savez, la République a un maître et en l'an de grâce 1880, lors de la fête républicaine du 14 juillet, au retour de la revue, ne lui a-t-on pas crié : Nous périssons sauvez-nous.

C'est du moins un livre populaire, un almanach républicain qui le dit en toutes lettres.

Non, le maître ne le veut pas : l'Eglise ne sera pas séparée de l'Etat. Ce qu'il veut, c'est un clergé à lui, c'est ce que le grand Dupanloup prévoyait quand, à propos d'un évêque constitutionnel, comme on lui reprochait d'être un peu vif : Ah ! disait-il, c'est que je crains pour l'avenir quelque petit Rousseau et que j'ai [illegible] dans l'œuf. Le maître cherche

une protestation qui est votée par acclamations unanimes et qui est ainsi conçue :

« Quatre mille habitants de Lille, assemblés le 26 décembre dans une réunion privée, renouvellent leurs énergiques protestations contre toutes les atteintes à la liberté religieuse, à la liberté de la conscience et aux droits sacrés des pères de famille.

Les Inondations

DANS LE NORD

VALENCIENNES, 24, dix heures : Les eaux ont monté depuis hier à Condé, de 0,05 centimètres, à Mortagne, de 0,07. Elles sont à Condé à 1,60 et à Mortagne, 2,67 en contrehaut du niveau normal.

La Scarpe et le Jard et tous les autres affluents de l'Escaut débordent tous depuis quelques jours, ce qui démontre une fois de plus que l'exhaussement des digues de l'Escaut serait impuissant si tous ces cours d'eaux n'étaient pas eux-mêmes endigués. Plusieurs d'entr'eux ont débordé avant l'Escaut.

A 11 h. 30 les eaux avaient encore monté de 0,05 à Condé.

Cette nuit, à Mortagne, plusieurs maisons avaient de l'eau jusqu'au rez-de-chaussée et la circulation était impossible dans plusieurs rues.

A 1 h. 37 les eaux avaient monté de 0,70 depuis hier à midi, elles ont baissé depuis de 0,20, mais sont encore à 1,60 en contrehaut du niveau de navigation.

En aval de Condé elles montent toujours et l'on ne saurait préciser le moment où elles s'arrêteront, car la pluie continue.

Toutes les précautions sont prises pour qu'il ne survienne aucun débordement en amont de Condé.

Cependant, une amélioration sensible nous est signalée ce matin de tous les points de la région ; l'eau se retire insensiblement et les rivières tendent à rentrer dans leurs cours normal.

ARDENNES. — Givet, 23. — Le cadavre d'un noyé a été trouvé porte Luxembourg. La pluie tombe toujours. Le service des barques fonctionne jour et nuit. On apporte les vivres dans le Petit-Givet, au moyen de sacs qu'on hisse au premier étage, à l'aide de cordes ou de fourches. On ne circule que jusqu'à Dinant sur la ligne du Nord-Belge.

EN BELGIQUE

Plusieurs catastrophes aux environs de Liège

NOMBREUSES VICTIMES

Notre correspondant de Liège nous envoie en date d'hier soir des détails sur d'affreuses catastrophes produites par le débordement extraordinaire de la Meuse :

« Il eût été étonnant qu'une inondation telle que Liège n'en a point vue de pareille, ni dans ce siècle ni dans le précédent, se fût terminée sans qu'on eût des morts d'hommes à déplorer. Le bruit courait hier qu'un terrible malheur était survenu à Lanaye près Visé ; cette rumeur n'était malheureusement que trop fondée. Voici les renseignements que j'ai recueillis sur les lieux du sinistre : Plusieurs familles voulant quitter leur localité inondée, avaient pris place dans un bateau. Arrivée à 200 mètres environ de l'écluse au lieu dit *La Chapelle*, la nacelle alla donner contre un arbre qui n'avait pas été aperçu. Le choc fut violent, le bateau chavira. Dix personnes sur onze trouvèrent la mort dans les flots. Seul, un nommé Calson est parvenu à se hisser sur une charrette qui se trouvait à peu de distance du théâtre de l'accident ; il fut recueilli bientôt après.

» Voici les noms des victimes :

B. H Henry, âgé de 30 ans, douanier avec sa femme et ses quatre enfants ; H. Collard, cultivateur, 32 ans, et sa femme, née Poulvache, âgée de 35 ans, Hanquet, 32 ans, chapelier ; Gaspard Hartman, batelier, âgé de 38 ans.

On a retiré, hier, deux des cadavres. Dans la même localité, une maison, abandonnée heureusement, a été renversée par les eaux. L'autre catastrophe est arrivée jeudi soir, à Maeseyck : Une partie de la route qui conduit à la station ayant été emportée par la force du courant fluvial, les voyageurs étaient ramenés dans la ville en nacelle. Après l'arrivée du train de 5 heures, un premier transport de 14 personnes abordait sans accident ; quelques instants plus tard, et alors que l'obscurité était déjà assez profonde, on entendit de la station des cris de détresse.

Peu après, un homme abordait à la nage ; il était suivi de près, par un deuxième. C'étaient M. Schoolmesters, juge de paix et M. Alph. Stryckers, étudiant à l'Université de Louvain. Ils annoncèrent que plusieurs personnes venaient de tomber à l'eau près du bief du moulin et avaient été entraînées par le courant, fort violent en cet endroit. Bientôt, des barques quittaient le rivage pour voler au secours des personnes dont on entendait encore les appels désespérés.

M. Joseph Rudesmackers, pharmacien ; Aarts, peintre et un étranger, M. Sylvery-ser furent successivement retrouvés accrochés à des branches d'arbres et arrachés de leur situation périlleuse. Pendant ce sauvetage, les cris des autres naufragés cessèrent et l'on perdit tout espoir de les sauver. Les victimes sont au nombre de cinq, parmi lesquelles on compte le maître de poste Magniez, qui laisse une veuve et cinq enfants en bas âge et Henri Rudemacker, étudiant à l'Université de Louvain.

Non loin de cette localité à Mechelen, on a vu flotter sur la Meuse le cadavre d'un homme vêtu d'une blouse.

Il se confirme qu'en amont de Liége à Seraing, on a découvert deux pauvres vieillards noyés dans leur misérable cabane.

Dans presque toutes les localités, du reste, on signale une ou plusieurs victimes.

Quant aux dégâts, ils se chiffreront par dizaines de millions peut-être par centaines, rien que pour les provinces de Liége et du Limbourg. A Seraing seul, où les vastes établissements Cockerill sont inondés avec ses hauts fourneaux et ses houillères les pertes s'élèvent à plusieurs millions.

Société des Arts et des Sciences de Lille

Hier a eu lieu, au Grand-Théâtre, devant un public très nombreux, la séance solennelle de la distribution des prix.

Après un remarquable discours de M. Jules Houdoy, président, sur les archives municipales, M. de Norguet, secrétaire-général, a lu un intéressant rapport sur les travaux des membres de la Société.

MM. Henry, Faucher, Houzé de l'Aulnoit ont lu ensuite des rapports sur les différents concours et sur les récompenses accordées aux vieux serviteurs.

La musique des canonniers, qui prêtait son concours à la fête, a joué plusieurs morceaux très applaudis.

Les récompenses ont été distribuées dans l'ordre suivant :

Lauréats du concours de littérature et d'histoire :

Médaille d'or. — M. Jean Dalle, pour son *Histoire de Bousbecque* ; M. Georges Humbert, pour sa *Carte féodale de Lille*, et M. de Franciosi, homme de lettres, pour l'ensemble de ses travaux.

Médaille de vermeil. — M. Gustave Lhotte, pour son histoire du *Théâtre de Douai avant la Révolution*.

Médaille de vermeil. — M. Douchez instituteur à Beauvais, pour son livre *Pierre Dermon ou l'Education pratique*.

Méd. d'argent gr. modèle. — M. Frigoult, professeur à l'école de marine de Cherbourg, pour son poëme *Nanine*.

Méd. de bronze. — Anonyme, pour le poëme *Yseult*.

Lauréats du concours scientique :

Méd. d'arg. — M. Bruneau, pharmacien à Lille, pour son mémoire : *Du passage des médicaments dans les urines*, et à M Becourt, pour son travail sur *les logements insalubres*.

Méd. de vermeil et 500 fr. à M. Ladrière, instituteur à Lille, pour son travail sur l'*Histoire géographique de Bavai*.

La Société a décerné des diplômes supérieurs de capacité aux chauffeurs suivants :

1° Edouard Colmant, né à Denain en 1862, employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

2° Casimir Sebert, né à Fives en 1869 employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

3° Alphonse Hubert, né à Neuville-Saint-Remy, canton de Cambrai, en 1849, employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

4° Ange Deboschère, né à Renaix, Belgique, en 1840, employé chez M. Desmedt-Wallaert.

5° Ildephonse Dachin, né à Fâches en 1837, employé à la manufacture des tabacs, à Lille.

La Société a décerné en outre des brevets ordinaires de capacité à MM.

6° Paul Sebert, né à Fives en 1863, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

7° Flavien Planque, né à Vieille-Eglise, canton d'Audruick en 1856, employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

8° Henry-Joseph Bouille, né à Herstall, Belgique, en 1860, employé à la compagnie des Tramways du Nord.

9° Théodore Carpentier, né à Lille, en 1848, employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

10. Charles Hiroux, né à Lille en 1850, employé chez M. Delespaul-Havez, à Lille.

11. Charles-Auguste-Joseph Hunez, né à Houplines en 1843, employé à la compagnie de Fives-Lille.

12. Adolphe Dervaux, né à Lomme en 1852, employé chez M. Descat-Leleux, à Lille.

13. Edouard Desmaretz, né à Lille en 1841, employé à la compagnie de Fives-Lille.

14. Eugène Jan, né à Douai en 1858, employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

15. Richard Favier, né à Hellemmes en 1861, employé à la compagnie du chemin de fer du Nord.

16. Edouard Deltombe, né à Phalempin en 1840, employé chez M. Rouzé, à Lille.

Prime Parmot : Vital Leclercq, chauffeur chez M. Herbaux-Thibaut fils.

RÉCOMPENSES AUX VIEUX SERVITEURS

I. — Agents de l'industrie manufacturière.

1° Carolus Lerouge, ouvrier depuis 35 ans, à la Manufacture de tabacs à Lille.

S'est toujours distingué par son assiduité au travail et sa bonne conduite.

2° Louis Cau, tisserand depuis 51 ans à la manufacture de tapis de M. W. Chocqueel, à Tourcoing.

3° Louis Bateau, ouvrier depuis 45 ans dans la manufacture de tissus pour ameublements, de M. G. Cocheteux, à Templeuve.

4° César Roger, tisserand échantillonneur depuis 44 ans dans la maison Lefebvre-Ducateau, à Roubaix.

5° Jean-Baptiste Leplat, inspecteur d'ouvriers depuis 43 ans, chez MM. Debuchy frères, à Tourcoing.

6° Dominique Seloive, paqueteur, depuis 41 ans chez M. Pouillier-Longhaye, filateur de lin à Lille.

7. Fidéline Picavêt, fille de bureau depuis 40 ans, chez M. Martial Dassonville, filateur de laine à Tourcoing.

8. Alexandre Lepers, fitier depuis 40 ans chez Madame veuve Charles Crespel et fils, fabricants de fil à dentelle à Lille.

9. Joséphine Duforest surveillante depuis 39 ans chez M. Motte-Bossut, filateur de coton et de lin à Roubaix.

10. Pierre-Antoine-Joseph Longuépée, menuisier mécanicien, monteur depuis 37 ans chez M. Delsalle Desmedt, filateur de coton à Lille.

11. Auguste Chartraire, ouvrier, depuis 35 ans chez M. Henri Loyer, filateur de coton à Lille.

12° Louis Dépret, magasinier, depuis 34 ans chez M. Delattre père et fils, manufacturiers à Roubaix.

13° Stephanie Dhellem, femme Lecerf, bobineuse depuis 33 ans chez M. Victor Pouchain, filateur à Armentières.

II. — Ouvriers de corps de métiers

1° Jean Carlier, contre-maître d'apprêts depuis 46 ans chez MM. Descat-Leleux et fils, teinturiers-apprêteurs à Lille.

2° Désiré Dassonville, tailleur d'habits, depuis 46 ans chez M. Parsy, à Emmerin.

3° François Coursier, garçon de magasin depuis 44 ans chez MM. Tison Brabant et fils, négociants en épiceries à Lille.

4° Louise Paquet, première ouvrière en tulle depuis 43 ans chez M. Boitel, fabricant de tulle à Lille.

5° Henri Constant, contre maître depuis 41 ans, dans l'établissement de charpenterie et de menuiserie de Mme veuve Thieffry et F. Thieffry, à Lille.

6° Jean Warcoing, blanchisseur de fils et toiles depuis 41 ans chez M. Wartelle Boniface, à Herrin.

7° Laplante-Henri-Justin Wiseux, plieur d'étoffes depuis 41 ans chez M. Huet-Colombier, à Lille.

8° César Dhélin, fitier, depuis 40 ans chez MM. Crespel et Descamps, à Lille.

M. Pierre Billet tisserand, depuis 40 ans chez MM. Lemaître Demestère et fils, fabricants de fils, fabricants de toiles à Halluin

10° Henri Delahousse, surveillant au soufroir depuis 36 ans chez MM. Gaydet père et fils, teinturiers à Roubaix.

11° Joseph Leroy, charretier, depuis 31 ans chez M. Jules Demeester-Demeester, fabricant de toiles à Halluin.

III. — Ouvriers en métaux, et produits chimiques, etc.

1° Henri Dassonville, sellier-bourrelier depuis 38 ans chez M. Cliquennois, carrossiers à Lille.

2° Jean Baptiste Choquet, peintre en bâtiments, depuis 37 ans chez M. Victor Beaurepaire, à Haubourdin.

3° Auguste Bernard, ouvrier, depuis 37 ans chez M. Martin, à Roubaix, fondeur de machines à vapeur.

4° François Menet, cérusier, depuis 36 ans chez M. Théodore Lefebvre et Cie, à Lille.

5° Jean-Baptiste Hanton, fondeur en cuivre depuis 35 ans chez M. Victor Wargny, à Lille.

6° Charles Merlin, chaudronnier depuis 32 ans chez Mme veuve Descendre-Beaussart, à Lille.

7. Alexandre Duthoit, camionneur depuis 52 ans, a l'établissement des produits chimiques à La Madeleine.

8. Thierry Becquart, forgeron depuis 31 ans chez M. C. G. Colombier, filateur de lin, à Haubourdin.

9. Michel Engel, forgeron depuis 31 ans chez MM. Sauvage, serruriers à Lille.

IV. Hommes et femmes de confiance.

1. Firmin Parent, homme de confiance depuis 47 ans dans la maison de campagne de M. Leleu-Delmar, à Frelinghien.

2. Léocadie Herman, fille de confiance depuis 38 ans, chez Mme veuve Jacquart et Mlle Delesalle, à Lille.

3. Adelaïde Lebally, domestique depuis 37 ans chez Mme veuve Grouzet, tripière à Lille.

4. Alexandre Legry, garçon de caisse auxiliaire depuis 37 ans chez MM. Bernard frères, raffineurs de sucre à Lille.

5. Henri Henno, homme de confiance depuis 36 ans dans la campagne de M. Sauvaigne-Gentil à Gruson.

6° Floreutine Rogé, domestique depuis 32 ans chez Mme veuve Labbe Het, propriétaire à Mons-en-Barœul.

7° André Grimonprez, homme de confiance depuis 32 ans chez M. Dubar-Delespaul, fabricant à Roubaix.

8° Florentine Hanton, domestique depuis 30 ans chez M. Druez, chef de division honoraire à la Préfecture du Nord.

9° Sidonie, Cousin, cuisinière, et aujourd'hui fille de confiance chez M. J. Bachy-Cuvelier, propriétaire à Lille, depuis 31 ans.

— CALAIS. — La nuit dernière, vers onze heures, le sloop français *Amaryllis*, capitaine Gessin, venant de Blyth (Angleterre) et se rendant à Fécamp, son port d'attache, avec un chargement de houille, poussé par la tempête, s'est mis à la cote du côté du fort vert et à trois kilomètres environ du phare de Walde.

En touchant la cote, une voie d'eau considérable s'étant déclarée le navire n'a pas tardé à sombrer. Le capitaine et ses quatre hommes qui composaient l'equipage ont été obligés de se réfugier dans les haubans où ils ont passé tout le reste de la nuit.

Ce n'est qu'hier matin, vers dix heures, qu'ils ont été tirés de cette triste position par le patron Lantherie et son équipage ; quant au navire, il est complétement perdu.

— Notre correspondant particulier de Calais nous télégraphie :

« Calais, 27 décembre, 1 h. 10 soir.

» Hier, à dix heures du matin, un garçon épicier, poussant une charrette, passait Place Richelieu, revenant de Saint-Pierre-lez-Calais, lorsque soudain, la porte du poste s'ouvre, et un militaire ivre, le sabre en main, saute sur ce pauvre garçon épicier, en criant : « Français ou prussien, il faut que j'en tue un. »

» La victime a été atteinte de deux coups de sabre au cou. Elle a perdu beaucoup de sang.

» Le garçon épicier fuyait et le militaire le poursuivait le sabre levé ; les autres hommes composant le poste, quoique tous ivres, sont sortis du poste et ont empoigné leur camarade.

» Le blessé a été conduit chez M. Lachèvre, pharmacien, rue Royale et a reçu tous les soins nécessités par son état, par M. le docteur Charrier, médecin militaire. Il a été ensuite transporté chez ses parents à Saint-Pierre, ou le même médecin a constaté de graves blessures et un délire continuel.

» Ce garçon épicier était un peu idiot.

» Le poste tout entier a été arrêté aussitôt ce crime commis. »

— BUCQUOY. — Jeudi, un ouvrier occupé chez MM. Lessage frères, négociants à Bucquoy, descendait avec une lampe allumée dans la cave où se trouvent en magasin des fûts de pétrole, huiles et autres marchandises. Il approcha trop près la lampe du robinet auquel il soutirait du pétrole et le feu s'y communiqua. Une violente détonation se fit entendre. Le feu s'étendit aux autres marchandises, et la voûte de la cave s'écroula ainsi que l'escalier.

L'ouvrier fut rejeté au loin couvert de brûlures. On le retira de cet affreux gouffre et le feu fut étouffé par les personnes présentes.

— ARRAS. — La séance d'inauguration de l'association phylotechnique a eu lieu hier à Arras, sous la présidence de M. Frédéric Passy, délégué du ministre.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 décemb. — Maria Robbe, rue du Parc, 1. — Eugène Desobry, rue St-Etienne, 9. — Joseph Laebens, rue des Longues-Haies, 126. — Désiré Horlance, rue Decrême, 77. — Léa Cauchy, rue Valon, cour Ladsous, 4. — Emile Ledrue, rue du Fontenoy, 131. — Pierre Flament, rue des Longues-Haies, cour Mullié, 12. — Eugénie Curtit, rue des Longues-Haies, 14.

Du 25. — Estelle Vanneste, rue de la Croix, cour Bayart, 7. — Charlotte Chantry, rue de Bouvines, maison Delbar, 16. — Alphonse Verhecken, rue de Blanchemaille, cour Joye, 11. — Henri Delhuvenne, rue n° 8, au Pile, cour Cornille, 1. — Malvina Meurisse, rue du Pile, 56 — Maria et Hortense Rasson, jumelles, rue du Tilleul, maison Merckaff. — Marguerite Wimsingues, rue du Moulin, cour Descat-Dhalluin, 21. — Alise Henneuse, rue de St-Amand, 32.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 décemb. — François Nonque, 15 jours, rue de la Limite, cour Ladsous, 1. — Ernestine Réquillart, 78 ans, 8 mois, rentière, rue Neuve, 8. — Léonie Hazebroucq, 37 ans, 9 mois, épicière, rue Marquisat, 29. — Jean Catteau, 62 ans, 10 mois, journalier, rue Solférino, maison Frère Amé. — Paul Terrya, 1 mois, rue Turgot, cité Turgot, 11. — Jean Debaeremaecker, 25 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Alice Dufour, 10 mois, rue du Vieil-Abreuvoir, 1.

Du 25. — Victor Toussaint, 2 mois, Grande-Rue, cour Platel, 7. — Charles Ferest, 54 ans, propriétaire rentier, rue de Flandre, 25.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 décemb. — Charles-Louis-Joseph Gruart, Touquet. — Elodie Marie Kerman, Petit-Tourcoing. — Oscar-Joseph Delrue, Houzarde. — Augustine Pottier, Carluyère. — Du 20. — Amand Callens, Sartel. — Du 21. — Clémence De Prince, Touquet. — Rosalie Joseph Renard, Nouveau-Monde. — Du 22. — Arthur Leveugle, Marlière. — Joséphine Vincent, Crétinier. — Alfred Deleroix, Place. — Du 24. — Maria Derbaudringhien, Petit Paris. — Du 25. — Elie Haroux, Nouveau-Monde. — Noël Picavet, Sartel.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 décembre. — Néant.

Du 20. — Edmond Salembier, 6 mois, Vieille-Place. — Du 24. — Estéphanie-Joseph Bass, 66 ans, 9 mois, ménagère, Hôpital. — Du 25. — Jean-Baptiste Vossart, 22 ans, 11 mois, tisserand, Sartel. — Emérantine-Natalie-Joseph Hellin, 77 ans, 4 mois, ménagère, Petit Tourcoing. — Henri Lerique, 37 ans, 3 mois, boulanger, rue du Moulin. — Isabelle-Thérèse Demeester, 53 ans, 11 mois, ménagère.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 19. — Ambroise-Joseph Lallemand, 35 ans, cabaretier, et Maria-Elise Lagache, 26 ans, cabaretière. — Charles-Joseph Mercier, 20 ans, couvreur en pannes, et Euphémie Marie Vincent, 21 ans, peigneuse. — Florimond-Joseph Bossut, 28 ans, tisserand, et Laure-Léonie Squelbut. — Jean-Baptiste-Arthur Sénéeaux, 28 ans, ouvrier plafonneur, et Philomène-Adelaïde Vanmeenen, 31 ans, tisserande. — César Charles Deschamps, 28 ans, tisserand, et Clémence Parmentier, 22 ans, servante. — Jean-Louis Delatte, 21 ans, encolleur, et Clémence Vercoutère, 21 ans, tisserande.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DELESCLUSE-DECOTTIGNIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie DECOTTIGNIES, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1880, à l'âge de 23 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 27 courant, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 28, à 9 heures 1/2 en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 9.

Les amis et connaissances de la famille COUSIN-DUBRULLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Jean COUSIN, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1880, à l'âge de 2 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE, qui auront lieu le mardi 28 courant à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 55.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglementsde la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Belgique

— BRUXELLES. — Le 10e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1879 par la ville de Bruxelles a eu lieu vendredi 21 décembre. Voici la liste des numéros primés :

N° 166658 remboursable par 25,000 fr.
N° 585225 remboursable par 2,500 fr.
N° 392188 par 500 fr.
Numéros 61458 — 386712 remboursables par 250 francs.
Numéros 35709 — 38116 — 136859 — 167725 — 182913 — 221392 — 283469 — 285297 — 503514 — 631550, remboursables par 150 fr.

— ANVERS. — Hier après-midi, une violente explosion d'une fosse d'aisance a eu lieu, à l'impasse Van Beylen, portant le numéro 22 de la rue Large. L'explosion s'est produite au moment où une personne de la maison se trouvait sur les lieux d'aisance, et cette personne a reçu des brûlures heureusement sans gravité. Les dégâts matériels ne sont pas fort importants.

— OTTIGNIES. — Le 24 décembre, le train de voyageurs partant d'Ottignies à 9 h. 58, pour arriver à Nivelles (Nord, à 10 h. 38 du matin, a déraillé en entrant dans cette dernière gare. La machine a été lancée à gauche, le tender découplé a pris la droite, le fourgon de tête qui a été renversé et sur lequel est venu monter une voiture de troisième classe qui le suivait, a continué sa direction en avant, bien que déraillé. L'un et l'autre ont été mis en pièces. Un garde-convoi a été légèrement blessé à la main et à la figure. Par suite de cet accident, les voyageurs dans les deux sens ont dû être transbordés.

— L'IMPOLITESSE OBLIGATOIRE. — Voici la misérable circulaire que le ministre de la guerre a adressée aux autorités militaires :

« Messieurs, il a été porté à ma connaissance, que dans certaines garnisons sièges d'évêchés, les officiers croient devoir faire des visites de corps aux evêques, à l'occasion du jour de l'an, et que dans d'autres cette coutume n'est pas suivie. Aucune disposition de loi ni règlement ne prescrivant ces visites, j'ai décidé, afin d'uniformiser le mode d'agir en semblable circonstance, que les visites dont il s'agit n'auraient plus lieu à l'avenir.

» Le ministre de la guerre,
» A. GRATRY,

FAITS DIVERS

— C'est assez généralement le lendemain ou le surlendemain de Noël, que l'on se dispose à envoyer ses cartes de visites de nouvel an. Il peut ne pas être dépourvu d'intérêt de rappeler les conditions pastales essentielles à cet usage.

On sait déjà que les cartes peuvent être écrites à la main ; mais toute annotation supplémentaire à l'adresse et au nom est rigoureusement interdite, à moins d'être placée sous enveloppe et affranchie comme lettre ordinaire.

D'après les dernières conventions postales internationales, la taxe d'affranchissement pour les les cartes de visite expédiées dans les conditions ordinaires, est fixée au prix uniforme de 5 centimes pour toute l'Europe. Le Canada, les Etats-Unis et l'Union postale, se trouvent dans les mêmes conditions.

Ainsi, le prix d'affranchissement des cartes est le même, soit qu'on les adresse de la Grande-Poste, par exemple, dans tel autre quartier de Roubaix, ou à Lyon, à Marseille, à Saint-Pétersbourg, à Lisbonne, etc. Insistons sur ce fait, car l'an passé, on compta plus de quarante mille cartes affranchies à l'aide de timbres de 10 centimes.

Pour les pays qui se trouvent en dehors de l'union postale, la taxe varie selon les distances ; ainsi l'affranchissement des cartes pour le Japon coûte 8 centimes.

— DIX-HUIT ASSASSINATS EN QUELQUES MINUTES. — Un vieillard persan, qui faisait le métier de brocanteur à Trébizonde, et vendait quelques ferrailles, s'arma un dimanche mat